



COMMUNE DE BERTINCOURT  
Extrait du Registre des Délibérations

ARRONDISSEMENT  
Arras

CANTON  
BERTINCOURT

Séance  
Ordinaire

L'an deux mille dix-neuf, le 11 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRONNIART, Maire, en suite de convocation en date du 5 décembre 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : MM Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Jean-Pierre OUTREQUIN, Philippe DILLIES, Ronald CARRETTE, Mmes Martine FERNET, Marie-Laure-FONTAINE, Sylvie LAMBERT,

Etaient absents : MM Sébastien CARRE, Eric CLEMENT, Jérôme DUBOIS, Jean-Claude CODEVELLE, Sarah ZIEBA, Patricia COQUEL

Avait donné procuration à Mr Bernard BRONNIART : Mme Michèle ALEXANDRE

Monsieur Denis WERBROUCK est élu secrétaire.

**OBJET :**

**Demande d'autorisation  
d'exploitation du parc éolien  
« ENERGTRAG SUD ARTOIS  
I » sur la commune de Bancourt**

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs et d'1 poste de livraison sur le territoire de la commune de Bancourt a été déposée auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais par la société « ENERTRAG SUD ARTOIS I ».

D'après l'avis de l'autorité environnementale, le projet est localisé dans un contexte éolien très marqué, soit 51 éoliennes en fonctionnement et 89 éoliennes en cours d'instruction dans un rayon de 10 kms. Le projet doit donc être complété et actualisé car il reste très impactant sur le paysage mais également sur la biodiversité. Quelques éoliennes sont implantées à moins de 200 m de haies et de boisement.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, par 6 voix contre, 2 voix pour et 1 vote blanc, rend un avis défavorable à cette requête.

Rendu exécutoire par  
publication le 11/12/2019  
et transmission en  
Préfecture le 20/12/19

La présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais, pour visa.

Le Maire,

Bernard BRONNIART

